

Décision

Générale

colonial

Décision n° 179 accordant une permission d'absence de trois semaines à Dini Mohamed.

n° 179

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation 4, au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis : Vu la lettre n° 1316/H. du 7 février 1949 du chef du service de santé

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour se rendre en brousse, est accordée à Dini Mohamed, infirmier 6° échelon, en service à l'hôpital colonial.

Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 février 1919, sera enregistrée et communiquée partout où be soin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.